

Motion 2576

pour un véritable réseau de voies vertes à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la voie verte reliant Annemasse aux Eaux-Vives remporte un succès incontestable, au-delà de tous les pronostics ;
- que la France voisine multiplie les projets de voies vertes, notamment Annemasse avec des liaisons cyclables en site propre en direction de Saint-Julien, Machilly, Bonne-sur-Menoge et Bonneville, ou encore entre Gex et Ferney ;
- que d'autres villes en Suisse et en Europe planifient de véritables réseaux de voies vertes, notamment Berne, Londres ou Copenhague ;
- que la population suisse acceptait à 73,6% l'arrêté vélo en votation populaire le 23 septembre 2018 ;
- que la population genevoise acceptait à 67,81% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en votation populaire le 5 juin 2016, donnant la priorité à la mobilité douce dans les zones 1 et 2 ;
- que le nombre de cyclistes augmente chaque année ;
- que l'Office fédéral du développement territorial estime l'utilité sanitaire du vélo à plus d'un milliard de francs par année ;
- le plan d'action Mobilité douce, dont la version 2019-2022 est imminente ;
- le document directeur Mobilités 2030, qui précise que « le développement de la marche à pied et du vélo constitue un enjeu de première importance dans les centres et en périphérie » ;
- la nécessité d'améliorer la qualité de l'air, en particulier sur les routes avec des charges de trafic importantes, pour respecter les valeurs limites de polluants fixées par la Confédération ;
- l'urgence climatique, exprimée notamment par de nombreuses manifestations citoyennes,

invite le Conseil d'Etat

à examiner la possibilité de réaliser, au cours des 10 prochaines années, de nouvelles voies vertes entre le centre et la périphérie sur le modèle de la Voie verte du Grand Genève.